

*Le Premier Ministre*

Paris, le 22 DEC. 2008

08 JAN 2009 quu6

Madame le Député, *Chère amie,*

*Vous avez appelé mon attention sur la situation de l'association Radio-Sécurité OISANS-ECRINS (ARSOE), qui ne serait pas en mesure d'acquitter la redevance domaniale de mise à disposition de fréquences radio-électriques, prévue par le décret du 24 octobre 2007.*

*J'ai demandé à Monsieur Eric WOERTH, Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, de veiller à ce que l'ARSOE ne supporte pas la charge supplémentaire liée à cette redevance.*

*Dans l'attente d'une solution permettant de traiter l'ensemble des situations comparables à celle de l'ARSOE, j'ai demandé au Ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique, de suspendre le recouvrement de la redevance.*

*Je vous prie d'agréer, Madame le Député, l'expression de mes respectueux hommages.*

*De très*

*François FILLON*

François FILLON

*Madame Henriette MARTINEZ  
Député des Hautes-Alpes  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
75355 PARIS CEDEX 07*